

13h20 > 16h00

► **Session 2 « Les enjeux politiques de la métropole »**

Présidence : LIONEL PRIGENT, maître de conférence en Aménagement, laboratoire de l'Institut de géoarchitecture, université de Bretagne occidentale

■ **RÉMY LE SAOUT**, maître de conférence en Sociologie, laboratoire CENS, université de Nantes, « *Sociologie des élus métropolitains : quand le Sénat cherche à préserver le pacte intercommunal* »

■ **DANIEL DELAVEAU**, Président de l'association AdCF, Président de Rennes Métropole, « *Intérêts et limites de la loi sur la hiérarchie urbaine* »

■ *Discussion de 20 mn*

■ **ALAIN EVEN**, Président des CESR de France, Président du CESR Bretagne, « *Quels périmètres pertinents pour les métropoles bretonnes ?* »

■ **FRANÇOISE GATEL**, Présidente de la communauté de communes du Pays de Chateaugiron, Présidente de l'association des maires de l'Ille-et-Vilaine « *La coopération territoriale des espaces périurbains et le statut de métropole* »

■ *Discussion de 20 mn*

16h00 > 16h15

► **Conclusion**

■ **CATHERINE GUY**, maîtresse de conférences en Aménagement, laboratoire ESO-Rennes-CNRS, université Rennes 2.

MSHB

20, place de la gare - 35000 Rennes

T 02 99 65 62 60

F 02 99 54 02 97

Contact : **CHARLES-EDOUARD HOULLIER-GUIBERT**

ch.ed.houllier[point]guibert[at]gmail.com

Inscription : 20 euros

Le nombre de place est limité à 45 personnes, ainsi, l'inscription est-elle obligatoire, au tarif de 20 euros.

CATHERINE GODEST - catherine[point]godest[at]mshb.fr

JOURNÉE D'ÉTUDE

PÔLE
« **GOVERNANCE**
DANS LES INSTITUTIONS PUBLIQUES
ET PRIVÉES »

La gouvernance métropolitaine des villes bretonnes

18 JUIN 2010

COORDINATION
DU SÉMINAIRE

Christian LE BART,
professeur de science politique, CRAPE-CNRS, IEP de Rennes,
responsable du pôle «gouvernance» de la MSHB

Catherine GUY,
maîtresse de conférences en Aménagement, ESO-CNRS, université Rennes 2

Lionel PRIGENT,
maître de conférence en Aménagement, Institut de géoarchitecture, UBO
Charles-Edouard HOULLIER-GUIBERT,
docteur en Géographie & Aménagement, ESO-CNRS, université Rennes 2

LIEU DU
SÉMINAIRE

Université de Rennes 2
Salle Jacques Léonard (bât. A - 3^e étage) - Campus Villejean
Métro Villejean-Université

■ Présentation

Effort de simplification et de rationalisation de l'organisation territoriale sur le plan politique et administratif, la réforme des collectivités territoriales (RCT) est un projet de loi qui suscite de nombreuses réactions.

Le gouvernement présente cette réforme comme le moyen de réorganiser les collectivités autour de deux pôles départements-région et communes-intercommunalité ; de clarifier les compétences des différents niveaux de collectivités ; d'encadrer la pratique des cofinancements ; et de créer des métropoles dans les bassins de plus de 450.000 habitants. Il a choisi de procéder par validation successive de quatre textes (un en 2009 et les autres en 2010).

Ce projet de loi est l'aboutissement d'un processus de réflexion entamé ces derniers mois : les travaux du comité Balladur (mars 2009) et ceux de la mission Belot (juin 2009) ont inspiré le texte actuel. Les pistes de Balladur, au nombre de 20, n'ont pas toutes été reprises, tandis que celles de Belot, au nombre de 90, se veulent plus consensuelles. Ces rapports, qui ont nourri un avant-projet de loi plus ambitieux que le projet de loi actuel, ont eux-mêmes été alimentés par plusieurs rapports récents (Attali, Perben). Chacun a confirmé que la décentralisation d'il y a 30 ans avait été focalisée sur les transferts de compétences en modifiant peu les structures, sauf pour les ajouter les unes aux autres.

La triple ambition est de simplifier et clarifier le paysage institutionnel (redistribution des compétences, fin des financements croisés, baisse du nombre d'élus locaux) ; doter les territoires urbains de politiques globales intégrées pour que les agglomérations françaises soient compétitives sur la scène internationale ; et achever et renforcer l'intercommunalité pour une meilleure gestion des zones rurales. Pour répondre à ces défis, la constitution des métropoles est un point central, quelque peu étouffé pourtant par la médiatisation des querelles politiques en lien avec les élections régionales. Ces dernières mettent plutôt en débat le statut de conseiller territorial, et la suppression de la taxe professionnelle.

Finalement, la future loi repose sur le double constat réalisé au fil des différents rapports consacrés à l'organisation territoriale de la France dans les années 2000 : l'insuffisante prise en compte de la montée en puissance du fait urbain et l'accentuation de la compétition entre les grandes agglomérations, européennes ou internationales. La construction de futures métropoles mérite discussion sur divers thèmes :

- La question du **financement de cette nouvelle structure**,
- Les **délimitations spatiales envisagées pour les villes de l'ouest de la France éligibles**, à partir de possibles élargissements,
- L'**organisation des élus** et leur nouvelle manière de travailler, le mode d'élection, l'équilibre territorial et politique des représentants...
- La **comparaison avec d'autres grandes villes étrangères** qui fonctionnent sur un modèle proche,
- Les **espaces métropolitains de diverses formes** (EMLB ; conférence métropolitaine Nantes-Saint-Nazaire ; Quimper et Saint-Malo comme composantes métropolitaines).

Cette journée d'étude se focalisera sur la **création de ces nouveaux espaces politiques** que sont les **métropoles, à travers leur gouvernabilité**. C'est bien le processus de fabrication qui va être discuté puisque les effets ne sont pas encore mesurables. Les nouvelles règles vont être traitées à l'aune de leur gouvernabilité, ce qui est bien délicat quand on observe que les pistes de réflexion des différents rapports ont abordé la question de la gouvernance sans vraiment la traiter alors que cette dimension est essentielle au bon déroulement de la recomposition territoriale. Dans le processus de construction du Grand Paris, la question de la gouvernance a été repoussée par le Président de la République en mai 2009 ; peut-on supposer qu'il va en être de même avec la RCT qui va modifier le paysage des grandes villes de l'ouest de la France ?

Cette journée amorcera la réflexion sur **l'évolution de la gouvernance dans les métropoles bretonnes**, en réunissant chercheurs, techniciens et élus. Le nouveau statut métropolitain issu de la RCT concerne Nantes, peut-être Rennes mais pas Brest, ce qui est l'occasion de questionner l'avenir de ces trois pôles urbains qui sont dans des situations différentes.

■ Programme

9h15

- **Accueil des participants**

9h30

► **Introduction**

- **CATHERINE GUY**, maîtresse de conférences en Aménagement, laboratoire ESO-Rennes-CNRS, université Rennes 2.

9h40 > 10h45

► **Session 1 « La mise en gouvernance de la métropole pour son développement »**

Présidence : CHRISTIAN LE BART, professeur de Science politique, laboratoire CRAPE-CNRS, IEP Rennes, responsable du pôle Gouvernance de la MSHB

- **GUY BAUELLE**, professeur en Aménagement & **CHARLES-EDOUARD HOULLIER-GUIBERT**, docteur en Géographie & Aménagement, laboratoire ESO-Rennes-CNRS, université Rennes 2, « *L'échelle métropolitaine de Montréal et de la Randstad : approche comparative* »

- **JACQUES CAILLOSSE**, professeur de Droit public, laboratoire CERSA-CNRS, université Paris 2, « *Du passage de l'intercommunalité à la métropole : évolutions, effets et limites* »

- *Discussion de 20 mn*

10h45 > 11h00

- **Pause café**

11h00 > 12h20

- **MATTHIEU LEPRINCE**, maître de conférences en Économie, laboratoire CREM-CNRS, université Rennes 1, « *La territorialisation des finances locales* »

- **STANISLAS MAHÉ**, chef de projet Métropole Nantes-Saint-Nazaire, « *Quelle gouvernance pour Nantes-Saint-Nazaire ?* »

- **JEAN-MICHEL LE PIMPEC**, secrétaire général adjoint du Conseil Général du Finistère & **BERTRAND UGUEN**, directeur général des services de Brest Métropole Océane, « *Quelle gouvernance métropolitaine pour le territoire brestoïis ?* »

- *Discussion de 20 mn*

12h20 > 13h15

- **Déjeuner**